

Belfort, le 10 novembre 2014



Le directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale
chargées des circonscriptions Belfort 1, 2, 3

Objet : Règlement intérieur de l'école

Réf. : Circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques

P. j. : Trame indicative pour l'aide à la rédaction du règlement intérieur de l'école

Le conseil départemental de l'éducation nationale du 3 novembre 2014 a approuvé le projet de règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires du Territoire de Belfort qui vous avait été communiqué le 13 octobre dernier par courriel de mes services. L'arrêté correspondant sera publié prochainement au recueil des actes administratifs.

Le règlement départemental précise les modalités de fonctionnement des écoles publiques (articles 1 et 2). Il fournit un cadre et des orientations pour la rédaction du règlement intérieur de chaque école (article 3), texte normatif, élaboré et réactualisé dans le cadre du conseil d'école. Ce document interne rappelle les droits et obligations qui s'imposent à tous les membres de la communauté éducative (élèves, parents, personnels enseignants et non enseignants, partenaires).

Il constitue le premier vecteur d'un climat scolaire serein et son adoption par le conseil d'école doit résulter d'une large concertation de l'ensemble de la communauté éducative. Afin de vous accompagner dans cet exercice, vous trouverez en pièce jointe une trame indicative pour l'aide à la rédaction du règlement intérieur de l'école. Les caractères italiques signalent notamment les passages qui devront être adaptés au contexte de votre école.

Dans le cas où vous auriez déjà examiné ce point lors du premier conseil d'école de l'année, je vous invite néanmoins à inscrire la question à l'ordre du jour du prochain d'école afin, le cas échéant, d'actualiser votre règlement intérieur en fonction des évolutions signalées dans la trame ci-jointe. En l'attente, le règlement type départemental du Territoire de Belfort aura validité dans votre école en cas de litige.

L'inspectrice de l'éducation nationale de votre circonscription reste à votre disposition pour toute question complémentaire.



Eugène KRANTZ

Secrétariat général

Affaire suivie par
Alex Bortolan

Téléphone
03 84 46 66 03
Télécopie
03 84 28 36 14

Courriel
alex.bortolan
@ac-besancon.fr

Adresse
4 place de la
Révolution française
CS 60129
90003 BELFORT CEDEX